

Sécurité de la vieillesse

[Français]

L'approche rétrograde du précédent gouvernement à l'égard des femmes âgées devint très évidente quand la loi proposée sur les allocations au conjoint a été déposée en 1975. Je me souviens très bien des observations que j'ai faites au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque, l'honorable député d'Outremont (M. Lalonde), lorsqu'il a témoigné devant le comité. Je lui avais notamment demandé pourquoi lui et son gouvernement en voulait aux veuves. Ce qui nous mettait hors de nous, c'était de voir qu'une conjointe moins âgée, qui touchait déjà régulièrement ces prestations devrait, au décès du conjoint plus âgé, faire face non seulement à la perte d'un être cher, mais aussi à l'arrêt cruel du versement d'allocations du conjoint. Par sa défense de la suspension des versements, l'honorable député d'Outremont a illustré on ne peut mieux l'attitude de son gouvernement envers les femmes, en particulier les femmes âgées. Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui, monsieur l'Orateur, redressera ce tort.

[Traduction]

Les victimes en ont été les femmes dans le plus grand nombre de cas. D'après les statistiques, la femme est le plus jeune des conjoints dans 90 p. 100 des ménages, et les femmes vivent plus longtemps que les hommes. Ces femmes qui, dans leur jeunesse, sont restées au foyer sans salaire permanent ni caisse de retraite pour s'occuper des enfants, ce sont celles qui, par la suite, ont trop souvent à se plaindre d'une société qui n'a pas encore appris à respecter l'égalité au travail.

Juridiquement, les femmes sont peut-être des «personnes» depuis 50 ans, mais socialement, la discrimination joue toujours contre elles, et lorsqu'elles vieillissent, elles souffrent d'un double préjugé. Le gouvernement précédent a eu beau jeu, sous prétexte d'économiser quelques dollars, de refuser de redresser les injustices du programme de l'allocation au conjoint, comme mon parti et le NPD le lui ont demandé si souvent.

Les sommes en jeu n'ont jamais été élevées.

Une voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Non, je dirai au député d'en face que les sommes en jeu n'ont jamais été élevées, que les victimes n'en étaient pas nombreuses, mais que le gouvernement de l'époque refusait de voir le problème. D'autre part, les personnes touchées sont rien moins qu'organisées, elles ne disposent pas d'un lobby professionnel avec les moyens que cela représente. On estime en gros que chaque mois, 200 titulaires de l'allocation au conjoint voient supprimer ces prestations. En année complète, le maintien de l'allocation demandée aujourd'hui ne coûtera que 4 millions et demi au Trésor. C'est peu de chose, et la dignité et la justice l'exigent.

J'en profite pour saluer les nombreuses femmes et même les hommes qui ont insisté par leurs lettres et leurs interventions pour que la législation soit modifiée. Il n'y a pas de question qui ne soit revenue si souvent dans ma correspondance, ou qui ait tant chargé ma conscience que les injustices de l'allocation au conjoint.

Une voix: Oh, oh!

[Mlle MacDonald.]

Mlle MacDonald: Le député de l'opposition officielle a beau rire, je puis lui dire qu'il y a au Canada de nombreuses femmes âgées que cette loi pousse aux larmes.

M. Hnatyshyn: Il n'y a pas de quoi à rire, et le député de Gloucester (M. Breau) devrait le savoir.

Mlle MacDonald: Ce que ces femmes ont fait par leurs efforts persistants, par leurs lettres et leurs instances, constitue un véritable exemple de politique de la base, mais les efforts des personnes âgées, des économiquement faibles et des défavorisés, aussi désorganisés qu'ils aient pu être, se sont heurtés à l'attitude insensible et frustrante d'un gouvernement qui a préféré ne pas les écouter. Il est admirable de voir que ces gens n'ont jamais abandonné. Dans leur lutte tranquille et persistante, ils savaient que le bon sens et la justice finiraient par prévaloir, même s'il fallait des élections et un nouveau gouvernement pour y parvenir.

Il y avait au nombre de ces personnes une veuve de Colombie-Britannique qui m'a écrit tout récemment. Elle avait joint à sa lettre une lettre que je lui avais adressée auparavant et dans laquelle je m'engageais à insister pour que l'on continue à verser l'allocation après le décès du conjoint le plus âgé. Cette femme ne disposait ni d'une organisation chargée de protéger ses intérêts ni d'appuis influents à Ottawa. Elle ne détenait probablement pas de diplôme en sciences politiques ou en droit, mais je puis vous assurer qu'elle savait où résidait le bon sens, et elle presse maintenant le gouvernement d'agir. L'appui et les encouragements que nous apportent des gens comme cette veuve de Colombie-Britannique au sujet de l'allocation au conjoint prouvent le bon fonctionnement du système démocratique.

● (2030)

Monsieur l'Orateur, ce bill supprime une injustice. Il ne prétend pas s'attaquer à toute la discrimination et l'injustice que nous avons laissé s'incruster dans nos régimes de pension. Les personnes âgées qui ont construit nos écoles, nos ponts, nos routes et élevé nos enfants sont trop nombreuses à finir leurs jours dans la pauvreté. Et les femmes sont les plus pauvres parmi ces pauvres. Comme on peut le lire dans l'étude sur les femmes et la pauvreté récemment menée par le Conseil national du bien-être social:

La plupart des femmes canadiennes finissent par devenir pauvres. C'est rarement le résultat de circonstances dépendant de leur volonté ou de malheurs extraordinaires. Dans la plupart des cas, les femmes sont pauvres parce que la pauvreté est la conséquence naturelle du rôle qu'on s'attend toujours à leur voir jouer dans notre société.

Les auteurs du rapport parviennent à la conclusion suivante:

Dans notre étude des femmes économiquement faibles du Canada, nous avons constaté que les femmes âgées, et surtout les veuves, risquent davantage de connaître la pauvreté que tout autre groupe. Après avoir passé leur vie à prendre soin de leur mari et de leurs enfants, ces femmes qui n'ont jamais eu l'occasion de devenir financièrement autonomes sont abandonnées par la génération qui a le plus profité de leur travail.

Voilà, monsieur, une analyse du sort malheureux qu'ont actuellement les femmes âgées au Canada. Je suis vraiment ravie qu'en agissant aussi rapidement au sujet de l'allocation au conjoint, le gouvernement actuel nous ait permis de faire deux pas de plus vers l'élimination de la pauvreté et de l'injustice dont les femmes sont victimes.